

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le DOUZE JUILLET à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
21 juillet 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absente excusée :

Mme Marie JAQUET,

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :

Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Christophe DENIAU.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N°23071201 RENOVATION DES LUMINAIRES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que les luminaires usagés de l'église nécessitent d'être remplacés afin d'améliorer l'éclairage et résoudre les problèmes de dysfonctionnement, il ajoute également que pour des raisons d'économie d'énergie la commune s'est engagée à remplacer progressivement les lampes par des LED.

Trois entreprises ont été consultées :

- ELEC EAU (72) : Montant de 5 666.16 € HT
- CAMILLE MOURIN (72) : Montant de 5 900.00 € HT
- CHEVE (72) : Montant de 5 962.59 € HT

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ELEC EAU la mieux disante pour un montant de 5 666.16 € HT, soit 6 799.39 € TTC

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 20 juillet 2023
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION 7 juillet 2023 L'an deux mil vingt-trois,
le DOUZE JUILLET à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION : 21 juillet 2023
Étaient présents :
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointes,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15 **Absente excusée :**
Mme Marie JAQUET,

PRESENTS 14 **Procuration :**
VOTANTS 15 Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Christophe DENIAU.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DELIBERATION - N° 23071202 INSTALLATION D'UNE VENTILATION DANS L'ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le plafond de l'église s'est considérablement noirci depuis sa dernière remise en peinture en 1993, en raison d'un manque de renouvellement de l'air, et nécessite donc l'installation d'une ventilation.

Il expose qu'un choix s'impose entre :

- Une ventilation naturelle, préconisée par l'architecte des bâtiments de France (ABF) : afin de garantir une meilleure circulation de l'air, il serait préférable de réaliser une petite baie dans le mur de la nef en partie haute ouvrant dans le clocher, cette dernière serait équipée d'une grille ou d'un claustra en bois et d'un volet pour la fermer l'hiver.
- Une ventilation mécanique contrôlée (VMC) : accélérer le renouvellement de l'air en extrayant l'air humide vers l'extérieur. Un entretien régulier est conseillé pour prévenir tous risques d'incendie.

Aussi, après consultation de deux entreprises Monsieur le Maire propose au Conseil deux alternatives :

1) Ventilation naturelle :

- Travaux de maçonnerie - ouverture :

- DEVAUTOUR (72) : Montant de 632.86 € HT
- ORY (72) : Montant de 2 281.78 € HT

- Travaux de menuiserie - volet :

- MARTIN (72) : Montant de 1 454.00 € HT

2) Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) :

- CHEVE (72) : Montant de 2 427.42 € HT
- ELEC EAU (72) : Montant de 6 344.21 € HT
- MOURIN (72) : Montant de 6 421.32 € HT

Après comparaison des différentes offres par rapport au besoin, Monsieur le Maire propose au Conseil, de débattre de la proposition à retenir.

Après comparaison des différentes offres par rapport au besoin, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise DEVAUTOUR pour la création d'une ventilation naturelle pour un prix de 632.86 € HT soit 759.43 € TTC, et l'offre de l'entreprise MARTIN pour la fourniture et la pose d'un volet pour un prix de 1 454 € HT soit 1 744.80 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 20 juillet 2023
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cécile DAILLIERES', written in a cursive style.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCAATION
7 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le DOUZE JUILLET à dix-huit heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
21 juillet 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absente excusée :

Mme Marie JAQUET,

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :

Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Christophe DENIAU.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23071203 CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
POUR L'ENTRETIEN DES TALUS DU REMBLAI DU PONT**

Sur proposition Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département de la Sarthe permettant à la Commune de Solesmes d'entretenir les talus du remblai de l'ouvrage sur la Sarthe sur la RD 269.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera établie pour une durée de 20 ans.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 20 juillet 2023
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le DOUZE JUILLET à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
21 juillet 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absente excusée :

Mme Marie JAQUET,

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :

Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Christophe DENIAU.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 23071204 RECONDUCTION DE GARDERIE MUNICIPALE DU
MERCREDI MATIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la garderie du mercredi matin est commune à Solesmes et Juigné-sur-Sarthe depuis le 27 février 2019 et qu'elle se déroulait jusqu'en juillet 2022 dans les locaux de l'école publique de Solesmes.

Cependant en raison de la très faible fréquentation de la garderie du mercredi matin par les élèves de Solesmes (1 à 2 enfants), il a été proposé à compter de septembre 2022 de maintenir une garderie le mercredi matin en commun sur Juigné-sur-Sarthe, sans mise à disposition d'un agent.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide d'accepter la reconduction de la garderie du mercredi matin commune à Juigné-sur-Sarthe et autorise Monsieur le Maire à signer une convention.

Le renouvellement de la convention fera l'objet d'une concertation entre les 2 communes en juin 2024.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 20 juillet 2023
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, representing the signature of Cécile DAILLIERES.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le DOUZE JUILLET à dix-huit heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
21 juillet 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints.

MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absente excusée :

Mme Marie JAQUET,

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :

Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Christophe DENIAU.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N° 23071205 DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL
2023 -**

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative n° 2 suivante concernant le budget général 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Inscription au BP 2023 :	Proposition de DM2	Total inscription 2023
DÉPENSE :			
Article 648 Autres charges de personnel	0.00 €	+ 1 000.00 €	1 000.00 €
Article 618 : divers	61 044.67 €	- 1 000.00 €	60 044.67 €

SECTION FONCTIONNEMENT TOTAL DEPENSE : 0 €

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 20 juillet 2023
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt-trois,
7 juillet 2023 le DOUZE JUILLET à dix-huit heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION : Étaient présents :
21 juillet 2023 Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE **Absente excusée :**
15 Mme Marie JAQUET,

PRESENTS **Procuration :**
14 Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Christophe DENIAU.
VOTANTS 15

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23071206 AVIS POUR CREATION D'UNE OUVERTURE DONNANT SUR
LE CLOS DU VERGER**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) a été déposée par l'étude ANJOU MAINE NOTAIRES représentée par Me ROBIN reçu le 16 juin 2023, elle porte sur la création d'une maison au 8 rue du Rôle avec la création d'un accès donnant sur le Clos du Verger.
A la différence d'un certificat d'urbanisme d'information, le Cub indique si le terrain peut être utilisé pour l'opération projetée.

Monsieur le Maire propose au Conseil de débattre avant de rendre un avis qui sera transmis au service urbanisme de la Communauté de communes du Pays Sabolien qui en tiendra compte dans la réponse faite à l'étude ANJOU MAINE NOTAIRES.

Considérant la demande de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) portant sur les terrains situés au 8 rue du Rôle, ne connaissant pas les détails du projet et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, décide par 14 voix CONTRE et 1 abstention, de donner un avis défavorable à la création d'un accès donnant sur le Clos du Verger.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 20 juillet 2023
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing Cécile Daillieres.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 12 JUILLET 2023**

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le DOUZE JUILLET à dix-huit heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
21 juillet 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absente excusée :

Mme Marie JAQUET,

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :

Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Christophe DENIAU.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**DELIBERATION - N°23071207 CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA
COMMUNE DE JUIGNÉ/SARTHE D'UN TECHNICIEN TERRITORIAL DE SOLESMES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence ponctuelle de moyens techniques pour l'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune de Juigné/Sarthe ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Solesmes,

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Juigné/Sarthe, une convention de mise à disposition pour d'un technicien territorial de la commune de Solesmes auprès de la commune de Juigné/Sarthe une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de CHARGER le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Juigné/Sarthe.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 20 juillet 2023
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

